



Procès-verbal de la réunion du CdA de RvB Prombas du 10 juillet 2017–18u00 à Bruxelles

Présents : MM Adri Welvaarts, Lucien Lopez, Patrick Flament, Marc Verlinden, Jean-Pierre Delchef

Excusé :Mr Patrick Deleye,

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2017

Le procès-verbal de la réunion du CdA du 27 avril 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il sera publié simultanément sur les sites AWBB et VBL après traduction.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 21 mai 2017

Le procès-verbal de la réunion du CdA du 21 mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents. Il sera publié simultanément sur les sites AWBB et VBL après traduction.

3.Administration

3.1.Conseils judiciaires de Prombas 2017-2018

Le CdA a pris acte de la démission de Mr Jean-Claude Vandeput, coordinateur juridique et le remercie pour les services rendus à la cause du basket national.

Le président s'inquiète de la future composition des organes judiciaires de Prombas au vu du peu de candidats intéressés par la fonction.

Les membres du CdA s'entendent pour rechercher activement des candidats. A ce sujet, Jean-Pierre Delchef propose d'adapter les conditions de nomination des organes judiciaires à savoir permettre à des membres actifs au niveau de l'AWBB et de la VBL et remplissant des fonctions officielles au sens du Code de jeu (joueur, arbitre, coach, officiels de table) de pouvoir officier dans les structures judiciaires de la Fondation Prombas.

La proposition fait l'objet d'un accueil favorable et fera l'objet d'une décision lors de la prochaine réunion du CdA.

3.2. Comptes annuels de Prombas

Ayant entamé la rédaction des comptes annuels de Prombas, Jean-Pierre Delchef fait part des problèmes rencontrés à savoir :

- La non-imputation complète des frais des dossiers judiciaires (nombre de dossiers incomplet, gestion différente des dossiers NL & FR). A ce sujet, des renseignements seront pris auprès du coordinateur juridique ;
- L'absence de factures pour l'organisation des réunions à l'Eurovolley. Des renseignements seront pris à la comptabilité de la VB ;
- La question des frais de déplacements des membres du CdA. Il est décidé qu'ils seront supportés par l'AWBB ou par la VBL pour leurs membres respectifs.
- La prise en charge des frais inhérents à la gestion des compétitions.

Après discussion, le CdA décide de faire supporter les frais de constitution de la fondation Prombas et les frais de réunions avec les clubs par la Fondation Prombas, les autres charges étant supportées équitablement par l'AWBB et la VBL.

3.2. Evaluation de la réunion avec les clubs de TDM1 du 12 juin 2017

3.2.1. Les membres du CdA prennent connaissance du rapport rédigé par Marc Verlinden. Ils y reviendront lors de la prochaine réunion.

3.3.2 Conditions de licence pour la saison 2018-2019

Les membres du CdA confirment les modalités de licence pour la saison 2018-2019 telles qu'elles avaient été envisagées pour la saison 2017-2018. Il sera toutefois demandé au reviseur d'entreprise un complément d'information sur les rapports envoyés aux clubs.

3.3.3. Note pour les clubs de TDM1 relative aux conditions de licence et le statut du commissaire de table)

Le président transmettra prochainement un projet de note.

4. Arbitrage

4.1. Composition et missions NDR 2017-2018

Le CdA approuve la composition, la proposition des tâches proposée dans la note et le projet note de politique générale du NDR qui pourra être, le cas échéant, adaptée par le NDR.

4.2. Financement des stages FIBA des candidats internationaux

Suite à l'inscription de candidats arbitres internationaux, le Cda propose que l'intervention dans les frais de stage par l'AWBB et la VBL soit identique.

4.3. Arbitrage à 3 en TDM1

Il est décidé de reprendre contact avec le président de la PBL à ce sujet.

5. Compétition

Vu l'absence du président du département, les points suivants sont postposés à la prochaine réunion :

- 5.1. Composition du département 2017-2018
- 5.2. Compétences du département
- 5.3. Publication des PV du département
- 5.4. Problèmes de calendrier 2017-2018
- 5.5. Compétition U21
- 5.6. Calendrier 2018-2019 (modalités d'élaboration)
- 5.7. Gestion de la compétition du basket en chaises

5.8. Problèmes de calendrier dames /Belgian Cats

Vu l'adaptation du programme des matches des Cats, Le CdA accepte l'adaptation du calendrier de TDW1 en déplaçant la journée du 11 novembre au 18 novembre 2017 et celle du 11 février au 18 février 2018.

5.9. Coupes de Belgique dames 2017-2018

Compte tenu du nombre d'inscriptions, le CdA décide de modifier la formule de compétition et adhère à la proposition émise par Marc Verlinden qui se résume comme suit :

A. Organisation de la compétition

1. Premier tour

- 1.1. Les 11 équipes de régionale inscrites sont réparties en 4 groupes : 3 groupes de 3 et 1 groupe de 2 équipes.
- 1.2. Dans les groupes de 3, les 2 premières classées sont qualifiées pour 1/8 finales. Dans le groupe de 2, les 2 équipes sont qualifiées pour les 1/8 finales.

2. 1/8 finales

- 2.1. En 1/8 finales, les équipes classées premières du groupe rencontrent les équipes de TDW1 classées 9 et 10 lors de la saison 2016-2017 et les 2 équipes montantes au terme de la saison précédente.
- 2.2. En 1/8 finales, les équipes classées secondes du groupe rencontrent les équipes de TDW1 classées de 5 à 8 lors de la saison 2016-2017
- 3. En ce qui concerne le tour suivant (tour intermédiaire et les ¼ de finales, les dispositions de l'article 7 du règlement de la Coupe sont d'application..

B. Tirage au sort

1. Tirage au sort du 1^{er} tour

Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
A1 Libramont	B1 Lummen	C1 SKW	D1 Kortrijk
A2 Ottignies	B2 Ieper	C2 Ciney	D2 Willebroek
A3 Nijlen	B3 Royal IV	C3 Bonnine	

Ordre des rencontres

Groupe A	Groupe B	Groupe C	Groupe D
A1-A2	B1 – B2	C1-C2	D1-D2
A2-A3	B2 – B3	C2-C3	D2-D1
A3-A1	B3 – B1	C3-C1	

2. Le tirage au sort des tours suivants aura lieu ultérieurement.

Jean-Pierre Delchef, secrétaire

Texte de base : Fr